

En bref

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Attestation de l'origine de l'électricité

L'Ordonnance du DETEC sur l'attestation du type de production et l'origine de l'électricité est entrée en vigueur le 20 décembre 2006. La Suisse dispose ainsi de conditions-cadres juridiques non discriminatoires et euro-compatibles claires lui permettant d'établir des garanties d'origine de l'électricité. Cet instrument vise à faciliter le commerce international de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables. En outre, l'industrie de l'électricité s'en sert comme preuve de marquage du courant: depuis 2006, en effet, les entreprises d'approvisionnement en électricité sont légalement tenues d'informer leurs clients finaux des diverses origines de l'électricité qui leur est livrée.

Pour de plus amples renseignements:

Romina Salerno
section Politique énergétique, OFEN
romina.salerno@bfe.admin.ch

Conditions-cadres pour la concurrence sur le marché de l'électricité

Comment faut-il réglementer la concurrence sur les réseaux électriques, qui va en s'accroissant avec la libéralisation du marché de l'électricité? Constitué par l'Office fédéral de l'énergie pour répondre à cette question, le groupe de travail «Lignes parallèles» a présenté son rapport final en novembre. Cette commission est opposée au libre choix du raccordement physique au réseau et aux raccordements supplémentaires (dits lignes parallèles). En revanche, le groupe de travail est favorable à la concurrence sur le réseau même, qui autorise le libre choix du fournisseur d'électricité. Il recommande en outre que le calcul des coûts et des rétributions d'utilisation du réseau soit exigé et contrôlé, tout d'abord par le préposé à la surveillance des prix, puis par la Commission de l'électricité (Elcom) prévue par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl).

Pour de plus amples renseignements:

Dr Rainer Bacher
responsable de la section Réseaux, OFEN,
rainer.bacher@bfe.admin.ch

ÉNERGIES RENOUVELABLES

SATW: la faisabilité d'un approvisionnement énergétique durable

Un approvisionnement énergétique durable est possible en Suisse. Telle est la conclusion de la nouvelle étude «Plan de route: énergies renouvelables Suisse» publiée par l'Académie suisse des sciences techniques (SATW). Ses auteurs partent de l'hypothèse que le potentiel technique exploitable des sources d'énergies renouvelables telles que l'énergie photovoltaïque, la géothermie, la biomasse ou l'énergie éolienne sera largement valorisé, ce qui, à l'horizon 2050, permettrait de doubler l'offre d'énergies renouvelables. La mise en œuvre simultanée des technologies d'économie d'énergie sera déterminante pour assurer la croissance du secteur renouvelable. Comme principale mesure d'amélioration de l'efficacité énergétique, la SATW nomme le standard Minergie pour les bâtiments. À cet égard, les auteurs ne comprennent pas que cette norme ne soit pas encore obligatoire au niveau fédéral. La SATW présente son étude comme une contribution commune au débat sur la politique énergétique.

Pour de plus amples renseignements:

www.satw.ch/aktuell/roadmap

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

PDC: Promesses électorales en matière de politique énergétique

Les délégués du PDC Suisse ont adopté au mois de janvier un contrat électoral pour 2007. Dans le domaine de la politique énergétique, le PDC promet à ses électeurs de réduire la dépendance de la Suisse en matière d'énergies fossiles, de diminuer les émissions de CO₂, d'introduire la redevance sur le CO₂ et de poursuivre les objectifs de Kyoto même au-delà de 2012. Le parti entend accorder la plus haute priorité au rendement énergétique et, dans le domaine de la construction, rendre la norme Minergie obligatoire au niveau fédéral. Dans le secteur de la mobilité, le PDC préconise une augmentation des redevances douanières à l'importation pour les véhicules «gourmands en essence» et ceux qui ne sont pas équipés d'un filtre à particules. Il entend combler les lacunes de l'approvisionnement en électricité par des mesures d'économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables et l'extension des centrales nucléaires. Le PDC est d'avis que l'énergie nucléaire doit continuer à figurer parmi les options envisagées.

Pour de plus amples renseignements:

www.cvp.ch

ÉNERGIE NUCLÉAIRE

La sécurité nucléaire est garantie

Les installations nucléaires suisses ont été maintenues en bon état de fonctionnement en 2006 et leur sûreté a été garantie, constate la Division principale de la Sécurité des Installations Nucléaires (DSN) dans sa rétrospective de janvier. La DSN a classé neuf événements pour les cinq centrales nucléaires suisses, soit cinq de moins que l'année précédente. L'Institut Paul Scherer n'a enregistré aucun événement contre deux l'année précédente. Des neuf événements survenus, les centrales de Beznau I, Mühleberg et Leibstadt en ont chacune subi deux; les trois derniers concernaient la centrale de Gösgen. Chacun de ces événements a été classé au niveau 0 de l'échelle internationale d'évaluation de la gravité des incidents nucléaires INES (niveaux de 0 à 7). Pour la première fois depuis la mise en service de la première centrale nucléaire en Suisse (Beznau I) en 1969, aucun arrêt automatique de réacteur n'a été déclenché. Comme le relève la DSN, les cinq centrales nucléaires suisses ont été soumises à des contrôles très approfondis à la suite des graves incidents survenus en juin 2006 dans la centrale nucléaire suédoise de Forsmark.

Pour de plus amples renseignements:

www.hsk.ch

INTERNATIONAL

Pacte énergétique en Asie du Sud-Est

D'entente avec la Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, la Corée du Sud et l'Australie, les dix Etats membres de l'ASEAN, dans le Sud-Est asiatique, ont signé une déclaration en matière de sécurité énergétique. Baptisé Cebu Declaration on East Asian Energy Security, cet acte devrait servir de base garantissant un approvisionnement d'énergie sûr, adéquat et avantageux dans cette partie du globe terrestre. Ce pacte énergétique vise en particulier une plus grande indépendance vis-à-vis des matières premières fossiles, dont la part relative devrait être progressivement réduite. Cette résolution prévoit essentiellement la promotion des énergies renouvelables et la construction de centrales hydrauliques et nucléaires. De plus, elle vise une augmentation de l'efficacité énergétique, une réduction des émissions de CO₂ ainsi que le soutien de la recherche et du développement dans le domaine des technologies à faible rejet de carbone.

Pour de plus amples renseignements:

www.12thaseansummit.org.ph/innertemplate3.asp?category=docs&docid=31